



Note de réflexion préliminaire sur le futur PNFB

Version forêt publique - 28 Juillet 2026

1. Bilan du plan précédent

Avant de se lancer dans la conception du contenu du futur PNFB, un bilan de l'actuel PNFB s'impose.

Il a été fait et donne toute une série d'informations intéressantes, sous une forme largement descriptive (on énumère des constats) sans valorisation en termes d'enseignements à en tirer.

Ainsi, on indique l'existence de 49 indicateurs dont 38 seulement ont été renseignés : il conviendra donc de veiller dans le futur PNFB à se limiter aux indicateurs effectivement mobilisables.

Un seul de ces 49 indicateurs avait une cible : ce constat pose un problème. S'il est normal d'avoir des indicateurs sans cible pour disposer d'une évaluation régulière des contextes et situations (enjeu de « suivre »), l'existence de quelques cibles pour l'enjeu de « faire » est incontournable. Sinon, on ne planifie pas sans objectifs chiffrés permettant de projeter des trajectoires. Le futur PNFB devra donc préciser les quelques valeurs cibles qu'il retient.

Il apparaît que sur les 38 indicateurs renseignés, 15 ont une évolution médiocre voire négative. Pour autant, le bilan n'en tire pas d'enseignement ; Pour autant, les enseignements suivants gagneraient à être posés :

- Volumes mobilisés : la cible volume n'est pas du tout atteinte, mais le taux de prélèvement passe de 50 % à 73 % du fait de la chute de croissance des forêts : pour le futur, il faudrait construire un autre indicateur qui ne sera ni le volume, ni le taux de prélèvement. A voir, par exemple si IGN aurait la capacité de calculer le volume disponible des arbres dépassant le diamètre d'exploitabilité.
- Le volume sciages bouge peu (+4%) mais avec un fort contraste entre Résineux et Feuillus ; si la hausse du sciage Résineux était prévue, la baisse du sciage Feuillus est un échec face à l'ambition d'augmenter la place du Feuillu dans le système. Comme l'objectif sera réitéré dans le prochain PNFB, il faut impérativement analyser finement pourquoi on n'est même pas parvenu à maintenir la situation antérieure. On peut notamment comparer la part de volume mobilisé dans le volume total au-delà du diamètre d'exploitabilité. Une partie de la réponse est peut-être que le volume feuillu a fortement augmenté en récolte BE.
- On se réjouit de la hausse de la VA de l'activité, mais on constate que la part dans le PIB national reste inchangée à 1 %, ce qui signifie que la hausse est générée par la « dérive haussière générale » du PIB, plutôt que par un gain de performance spécifique du secteur.
- Le fait que le seul poste excédentaire de notre balance commerciale soit les grumes bois bruts, tendrait à montrer que le problème de la filière n'est pas un manque de ressources (puisqu'on exporte de la ressource) mais un manque de compétitivité de l'outil de transformation (puisque c'est transformé ailleurs, malgré le coût du transport). Le nombre de brevets ne bouge d'ailleurs pas beaucoup



- La part d'emploi de plants améliorés est jugée trop faible (55%) hors PM (95 %) ; cette remarque est à relativiser dans le futur PNFB : en effet le changement climatique impose une diversification d'essences ; or les plants améliorés concernent PM et Douglas ; donc en diversifiant (ce qui est hautement souhaitable) on réduit « mécaniquement » la part de plants améliorés. Par ailleurs, il est important de considérer qu'historiquement l'amélioration visait exclusivement les gains de production, ce qui peut générer une fragilité accrue aux aléas de ces plants « champions ». Face au changement climatique la résistance devrait primer sur la performance.
- Il y a une incohérence entre le satisfecit relatif à l'évolution des emplois filière, et le taux d'insertion des diplômés forestiers qui chute (la hausse du nombre de diplômes forestiers étant elle très nette). Cela s'explique par le périmètre d'analyse PNFB bien plus large (vers l'aval) que celui des IGD : la hausse se concentre donc sur la partie la moins forestière du périmètre (qui n'existe pas dans les indicateurs IGD) et laisse de côté les emplois strictement forestiers. Pour le prochain, PNFB un indicateur d'emploi plus resserré s'impose.
- Sur l'indicateur carbone, la baisse de séquestration biomasse était prévisible et n'est de toute façon guère pilotable, la baisse sur le volet produit bois mérite explication : les volumes mobilisés n'ont pas diminué, les pouvoirs publics encouragent la décarbonation (RE2020 par exemple) et pourtant on perd du terrain. Comme cette ambition sera reprise dans le prochain PNFB, il faut comprendre pourquoi. Pour cet indicateur complètement tributaire de la commande en construction : il faudrait introduire la RE2020 en rénovation et soutenir la commande matériau biosourcé via des objectifs dans les commandes publiques de construction et rénovations.
- Sur le bois mort, on voit une augmentation, mais en l'absence de cibles politiques, on ne sait si la hausse est jugée suffisante ou pas. (cf la première observation sur l'inutilité d'objectifs politiques sans cible.) - La répartition spatiale de ce bois mort importe autant que la quantité totale. En tout état de cause, il convient de suivre séparément le bois mort au sol des arbres morts sur pied
- Même remarque pour l'indicateur ESC ; on notera juste une évidente sous-estimation du problème chevreuil par rapport à cerf et sanglier
- La statistique STOC reste mal orientée, mais bien meilleure en forêt qu'ailleurs
- L'indicateur Habitat est inexploitable, la grande majorité des habitats étant classés « état inconnu »
- Le seuil d'une visite en forêt par an pour juger du poids de l'accueil du public en forêt est trop faible pour être pertinent (la fréquence 1 par mois retenue dans les IGD fait davantage sens)
- Alors que le renouvellement forestier, levier important de l'adaptation, est redevenu depuis 2022 un axe important de la politique forestière et que plus généralement, la gestion durable devrait être aussi évaluée au travers d'indicateurs de renouvellement, le bilan du PNFB pourrait relever le déficit d'indicateurs de pilotage du renouvellement et prévoir pour le prochain PNFB des cibles et indicateurs sur le renouvellement prenant en compte des indicateurs de passage de jeunes arbres à la futaie.

On constate sur plusieurs indicateurs la nécessité de faire converger les indicateurs entre PNFB et IGD ce qui n'est pas systématiquement le cas aujourd'hui.



2. Conception du nouveau PNFB :

Il doit s'articuler autour d'un axe transversal rassemblant méthodes, outils et moyens d'accompagnement au service de 3 axes de travail thématiques, le premier sur l'écosystème forestier, le second sur l'économie de la filière, le troisième sur la relation aux territoires,

Axe Transverse : Mesures d'accompagnement et de soutien

L'objectif prioritaire est de travailler en interministériel et interservices, en intégrant le principe de création de cellules d'anticipation aux différents niveaux territoriaux

Les mesures à envisager sont de diverses natures :

- 1) Juridiques et administratives : il s'agit d'une part de faire un panorama des déclinaisons entre textes européens et nationaux, d'autre part de préciser l'articulation entre des textes nationaux conçus en « silos » mais impactant directement ou indirectement la forêt et sa gestion ; c'est un point essentiel si on veut lever les insécurités juridiques ou maîtriser les injonctions contradictoires
Le volet réglementaire n'est pas uniquement source de contraintes ; il peut être également un puissant levier d'arbitrage venant rééquilibrer les concurrences liées au seul effet des marchés (exemple de la RE2020 qui mériterait d'être étendue au-delà de la construction au secteur de la rénovation).
La question de l'adéquation des normes aux objectifs politiques retenus est également un sujet central : on peut évoquer par exemple le principe de conception sur cycle de vie complet (donc y compris recyclage) ou les prescriptions sécurité incendies.
- 2) Financières : la question des financements publics est centrale, tant en montants qu'en régularité de long terme (la forêt et la filière bois ont besoin d'une visibilité suffisante au regard de la longueur des cycles de production), **sans oublier pour autant** les opportunités de financements privés et la manière optimale d'articuler les 2 sources de financement. Bonifier les montages publics / privés et rendre compatibles les dispositifs d'aide entre les différents niveau territoriaux Europe, Etat, Régions, Départements, collectivités locales. Une vigilance toute particulière est à porter aux futures programmations européennes et à leur traduction en mesures forêts au niveau français.
Ces outils financiers doivent étudier avec un soin particulier l'accompagnement des ETF et la compétitivité des scieries ; le secteur des ETF est en effet le maillon le plus critique de la chaîne de valorisation et les scieries sont essentielles et en première ligne pour réduire l'export de grumes et pour alimenter les secteurs construction/rénovation par autre chose que des sciages et produits semi-finis importés
- 3) Formation : En matière de formations forestières initiales, il convient de mieux calibrer les effectifs en fonction des besoins et d'assurer notamment une meilleure articulation entre les niveaux CAP/BTS/Ingénieurs. En outre, il manque aujourd'hui un lien dans l'enseignement forestier entre forêt et bois ainsi qu'une meilleure prise en compte des enjeux nouveaux (adaptation, complexification des systèmes, préservation des sols et de la biodiversité). Mais au-delà des formations forestières, il serait urgent d'intégrer un module sur la forêt et le bois dans les filières de formation initiale sur la construction (par exemple ENPC, écoles d'architecture...). Les maîtres d'œuvre et les architectes ont en effet un rôle pivot dans les prescriptions constructives.



L'effort de formation ne se limite pas à la formation initiale ; l'irruption du CC se traduit par un besoin de « mises à niveau » des gestionnaires, des ETF et exploitants sur les nouveaux enjeux de gestion (sols et cycle de l'eau notamment).

Accompagner l'amélioration des conditions de travail (pénibilité, taux d'accidents, politique salariale, ...)

Renforcer l'éducation des plus jeunes à la gestion forestière et aux métiers du bois en associant étroitement les enseignants lorsque ces démarches sont menées dans un cadre scolaire.

- 4) RDI : Le point d'attention majeur est de garantir une bonne complémentarité entre la recherche académique aujourd'hui structurée par les agences de programme du MESRE (dont AGRALIFE pour le forêt et le bois) et des recherches plus appliquées portées par les opérateurs (ADEME, RMT, services RDI de ONF et du CNPF...), notamment au regard des enjeux d'évolution des sylvicultures associées à des systèmes plus complexes et plus fragiles. Dans le domaine RD, il faut également renforcer l'activation des acteurs de recherche en SHS, sans lesquels le dialogue forêt société risque de tourner court.
- 5) Mise en place d'indicateurs pertinents et cohérents : le Système d'indicateurs doit répondre à plusieurs exigences
 - Correspondre à de l'information disponible ; il restera sinon non renseigné
 - Être « signifiant » au regard des objectifs poursuivis ; par exemple **Il ne faut pas** un indicateur de résultat sur le puits forestier alors que ce n'est pas pilotable- Idem le volume sur pied n'est pas un bon indicateur, il va chuter avec le CC et c'est normal.
 - Être correctement « qualifié » : s'agit-il d'un indicateur de simple suivi, ou bien d'un indicateur d'atteinte d'une cible préétablie
 - Être au bon niveau de « granulométrie » notamment lorsque les valeurs moyennes masquent des situations contrastées : de ce point de vue la distinction forêt publique/ forêt privée ou feuillu/résineux paraissent incontournables
 - Respecter une cohérence « multi sources » par exemple indicateurs IGD et PNFB devraient avoir la même définition et le même périmètre

Axe 1 : Préserver, valoriser et adapter les espaces forestiers face aux changements globaux :

Eviter la spécialisation des espaces forestiers et favoriser la multifonctionnalité des forêts françaises.

Du bon état de l'écosystème forestier dépendent les services rendus par les forêts

Cet axe devrait s'appuyer sur 3 leviers majeurs :

La priorité est d'assumer une politique de la résilience et de la multifonctionnalité des forêts, et adapter les outils financiers et réglementaires dans ce sens. Pour cela, il est indispensable d'être capable de monitorer en continu les forêts pour soutenir au maximum la pompe forestière à carbone

- **La biodiversité et les sols comme leviers de vitalité des écosystèmes** : maintenir les fonctions écologiques des forêts dans un contexte changeant est un prérequis qui conditionne la faisabilité du reste du PNFB.

Sont concernés le sol, le cycle de l'eau, la faune et la flore. Des stratégies SNB, SNAP ou des programmes nationaux PNA sols, PNA vieux bois, PNA espèces doivent garantir la sauvegarde des milieux et habitats. Le récent Plan National de restauration de la Nature (PNRN) qui décline la Directive UE du même nom va plus loin en visant la remise en état de sites déjà dégradés.



Acculturer la filière sur le fonctionnement du sol. Soutenir un transfert pragmatique des recommandations R&D du plan sol vers les gestionnaires (attention à la formation des opérateurs et aux investissements nécessaires dans des PME)

Un certain nombre de mesures à caractère plus préventif peuvent aider à l'atteinte de l'objectif : maintenir ou baisser les populations de grands ongulés à des niveaux supportables par la forêt. Une réflexion mérite d'être menée, avec mobilisation des préfets, sur de nouvelles solutions de régulation des populations de grands ongulés (par exemple sur propriété et périmètre du droit de chasse) à tester sur des territoires volontaires et/ou en risque fort de disparition partielle ou totale du couvert forestier. Il faudra également anticiper les risques biotiques (attaques sanitaires) ou abiotiques (tempêtes, incendies).et analyser le principe des risques en cascades pour les prévenir et renforcer les capacités de suivis des dégâts en continu.

Sur les DOM, on propose de se donner les moyens de surveiller l'état et l'évolution des forêts ultramarines à travers la mise en place d'inventaires dendrométrique et biodiversité adaptés aux enjeux de ces territoires

- **La diversification des sylvicultures comme levier d'adaptation** : cette diversification suppose comme prérequis de veiller au maintien, voire à l'élargissement de la diversité génétique des ressources forestières, en quantité et en qualité (fructification et essences/provenances identifiées et qualifiées). On prévoit un plan national de renouvellement forestier reposant sur une palette diversifiée d'essences et d'itinéraires sylvicoles et débouchant sur des démarches d'enrichissement des peuplements en place. Ce sera également l'occasion de réexaminer le critère traditionnel de gestion durable adossé à un taux de prélèvement maximal de 100 %. Ce 100% de référence est en effet valide dans les forêts équilibrées, mais il est moins adapté aux forêts à l'histoire chaotique générant de forts déséquilibres des classes d'âge et de diamètres. Or, la sécurisation de long terme des approvisionnements de la filière impose une vigilance toute particulière au maintien d'équilibre des classes d'âge via un rythme de renouvellement en ligne avec cet objectif, sans préjuger des taux de prélèvements associés. Maintenir un cadre financier adaptatif exigeant et pérenne.
 - **La prévention des risques naturels comme levier d'évitement d'impacts additionnels liés à l'occurrence d'aléas multiples** : le changement climatique exerce une pression directe sur le patrimoine forestier ; Déclarer d'intérêt général la prévention et l'atténuation du risque feu. Mettre en défendabilité l'interface forêt/ zones habitées (à l'exemple des coupures agricoles et pastorales). Renforcer les moyens pour la prévention et l'équipement DFCI des massifs. Aligner les documents d'urbanisme sur les plans de prévention du risque feu. Acculturer la population. Mettre en œuvre la stratégie nationale de DFCI. Favoriser les actions concertées ainsi que le regroupement pour la gestion durable à l'échelle des massifs ou de limites administratives (commune, communauté de communes). Actualiser le cadastre. Harmoniser et clarifier les dispositifs de mobilisation du foncier forestier délaissé
- S'y ajoutent de potentiels effets indirects liés à l'évolution de certains risques naturels en contexte climatique changeant. Ainsi la multiplication des épisodes de sécheresse/canicule va accroître le risque d'incendie, avec des feux plus intenses, sur des périodes de l'année plus larges et dans des secteurs géographiques plus étendus. En montagne, le réchauffement va se traduire par une fonte accélérée des glaciers génératrice de risques glaciaires et périglaciaires, tandis que la multiplication d'orages violents entrainera crues et laves torrentielles. Sur le littoral, les forêts seront confrontées à une hausse du niveau de la mer, à une érosion avec recul du trait de côte, tandis que les submersions marines seront plus fréquentes en lien avec les tempêtes maritimes et littorales. Analyser le principe des risques en cascades pour les prévenir. Renforcer les actions en matière de gestion des risques montagne (RTM) ou des risques littoraux (recul du trait de côte). Donner aux



collectivités locales les moyens d'investir en forêt sur des fonds externes à la forêt (fond paysage, carbone, tourisme, eau...)

Axe 2 : Développer une filière économique performante, compétitive et résiliente au service de la décarbonation de la société

Conditionner les aides aux entreprises à l'impact sur la souveraineté économique, la valorisation des bois français et l'emploi local

Les objectifs directeurs de cet axe devraient être de 2 ordres

- **Contribuer de manière active à la décarbonation de l'économie française en vue de la neutralité carbone visée pour 2050.** Cet objectif suppose de préserver le potentiel photosynthétique des forêts avec des essences adaptées et productrices de bois de qualité, mais également d'analyser les nouveaux usages du bois (matériau et chimie) au regard de leur contribution potentielle à la décarbonation dans un contexte de souveraineté accrue souhaitable pour le pays. Un calcul systématique de l'empreinte carbone à importer du bois devrait être mis en place dans le cadre de la SNBC3 qui met l'accent sur cette empreinte.
- **Renforcer les performances et le poids économique de la filière dans l'économie nationale et dans le maintien d'un haut niveau d'emploi**
Assurer un maillage organisé d'entreprises de 1ère et 2ème transformation dans tous les territoires forestiers
Garantir un accompagnement financier pérenne pour la modernisation et la sécurisation des entreprises
Cet essor économique, gage d'une meilleure souveraineté, notamment en favorisant la transformation du bois français et du bois local dans les territoires, cela suppose d'accélérer la mise en gestion durable de la forêt dans un objectif prioritaire de production de bois matériau et de favoriser la prescription des bois français et locaux sous labels et certifications. La mobilisation de BE et BI en découle mécaniquement soit comme coproduit /sous-produit de la production de BO, soit en préalable au BO (transformations ou conversions de taillis vers des futaies). Cette approche de bioéconomie jouant sur les complémentarités des usages du bois doit reposer sur une évaluation territoriale régulière des disponibilités en ressource bois. Adapter des modèles constructifs à toute la ressource. Développer l'utilisation des feuillus, notamment sur des usages innovants. En agissant de manière adaptée par filière produits, on traitera plus efficacement les questions de déficit de balance commerciale.
A cet effet, du fait d'un cadre de fortes incertitudes, il est nécessaire de renforcer le potentiel de l'IGN et des gestionnaires à **suivre en continu la ressource**, sa croissance et réaliser des prospectives actualisées de disponibilités. Ce suivi et ces prospectives permettent de donner de la visibilité à la filière, et d'anticiper avec une dose suffisante de flexibilité. Anticiper la gestion des crises sur l'ensemble de la chaîne de valeur et assurer ainsi une valorisation matériau y compris des bois subis.



Axe 3 : Renforcer la qualité de vie et l'attractivité des territoires

Les PRFB auront un rôle crucial à jouer dans l'articulation dans chaque territoire des enjeux d'adaptation, de préservation et de valorisation régionale de la filière, en cohérence avec les usages, à travers les cellules biomasses, ce qui suppose de mettre en place des observatoires territoriaux de la ressource et de la filière bois adossés à des capacités d'expertise (cellules biomasse).

Le PNFB devra également prendre en considération les dimensions sociales et paysagères de la forêt, en lien notamment avec les évolutions de sylviculture et avec la relance de la gestion en forêt privée non gérée à ce jour. Renforcer l'élaboration et la mise en œuvre des SLDF. Consulter activement la population, pour amener les élus à des décisions de long terme.

L'attractivité des territoires passe aussi par une maîtrise des risques naturels pesant sur l'habitat, les aménagements et les activités économiques ; la forêt et sa gestion ont un rôle essentiel à jouer en matière de protection des biens et des personnes contre les risques montagne, les risques littoraux et le recul du trait de côte, le risque d'incendie de forêts.

Le territoire avec ses divers acteurs est enfin la bonne échelle pour mieux faire connaître le rôle du système forêt bois et consolider le dialogue forêt-société. Il y a un réel enjeu de dialogue et un vrai besoin de pédagogie vers la société autour du **concept de ressource naturelle renouvelable**. C'est une réelle opportunité en contexte de transition, pour ne pas tout cristalliser autour de la coupe d'un arbre.